

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRESIDENT DU C.C.A.S
EN VERTU DE LA DELEGATION QUI LUI A ETE DONNEE
PAR DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE
DU 9 SEPTEMBRE 2025

Application des articles R-123-21 et R-123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

N° 2025-14

Marché n°202504 signé le 16 septembre 2025 par M. Bastien JOINT, Président du CCAS de Caluire et Cuire et M. Loïc MAHEVAS, Président de la Société ESPELIA 80 rue Taitbout 75009 PARIS.

- Objet :** Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Gestion de la Résidence Marie Lyan.
- Durée :** 4 ans maximum
- Coût :** Marché à bons de commandes sans engagement minimum de dépenses et pour un montant maximum de 35 000 € HT.

A Caluire et Cuire, le 16 septembre 2025
Bastien JOINT
Président du CCAS

